

Commission Recherche Plénière 15 octobre 2019

Présents :

M. Alquier, Vice-Président
K. Abderemane, J.-C. Billaut, P. Boissé, M. Braibant, E. Bricout, A. Chami, S. Chevalier,
A. Chuard, V. Cotro, X. Corby, C. Dreveau, E. Fouquereau, M.-L. Gely, C. Georgelin,
M. Guérin, U. Krampfl, I. Laffez, M. Latroche, C. Lecouvey, S. Leturcq, V. Maillard, S. Osu,
V. Pennequin, L. Seabra, G. Semedo, A. Thalineau, I. Virlogeux-Payant, P. Vourc'h,
M. Zapata

Invités : I. Guillouet

Excusés :

G. Bodi, C. Staub F. Delaleu, N. Dubouloz, G. Glevarec, E. Huguet, F. Lecaille, P. Melé,
E. Moysse, M. Porcheron, P. Simonetti

Daniel Alquier ouvre la séance à 14h10.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations générales - pour information
2. Proposition de budget 2020 de la Commission Recherche – Annexes 1 et 2 - pour avis
3. Conventions internationales – pour décision :
 - Convention formation – recherche – **National University of Civil Engineering (Vietnam) - Faculty of Architecture and Planning**
- Université de Tours - Polytech Tours DAE – **CITERES** – annexe 3
Porteurs : Divya Leducq, Stéphane Rodrigues
 - Convention formation – recherche – **Fundação Carlos Chagas (Brésil)** -
Université de Tours – U.F.R. Arts et Sciences humaines – Dép. Sciences de l'éducation - Unité de recherche **EES** – annexe 4
Porteur : Hervé Breton
 - Convention formation – recherche (cooperation et mobilité) – **Université Libanaise (Liban)** - Faculté d'Information - U.F.R. Lettres et Langues - I.U.T. de Tours - Ecole Publique de journalisme de Tours - unité de recherche **PRIM** – annexe 5
Porteurs : Laurent Bigot, David Douyere
 - Convention formation – recherche (cooperation et mobilité) – **Université du Saint-Esprit à Kaslik (Liban)** - Faculté des Lettres - U.F.R. Lettres et Langues - I.U.T. de Tours – Ecole Publique de Journalisme de Tours - unité de recherche **PRIM** – annexe 6
Porteurs : Laurent Bigot, David Douyere
 - Convention formation – recherche – **Kobe University (Japon) – Faculty and Graduate School of Law** - U.F.R. Droit, Economie et Sciences sociales - Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire –**IRJI**- annexe 7
Porteur : Pierre-Yves Monjal

1. Informations générales

➤ **Changements de direction :**

Conformément à ce qui était inscrit dans son contrat quinquennal, la direction de l'unité 6296 Vallorem change d'équipe de direction à mi-parcours. Patricia Coutelle est nommée directrice (site de Tours) et Sophie Renault, directrice adjointe (site d'Orléans).

Le bureau de l'UMR 7324 CITERES a désigné son nouveau directeur adjoint suite au départ d'Anna Madoeuf. C'est Philippe Husi qui a été désigné.

📌 **Ces changements de direction doivent être soumis à l'avis de la commission recherche qui émet un avis favorable à l'unanimité.**

➤ **CPER 2021 - 2027**

Lors des discussions inter-établissements du 9 octobre dernier, les divers programmes ont été passés en revue. Est apparu la nécessité de ramener le budget à la baisse (de 69M→42M€, essentiellement sur le périmètre d'Orléans). La Région et la DRRT ont souligné le travail de cohérence territoriale (TechBioSan) et d'ouverture de Tours (ValoPat et MUMAT). A ce stade, les organismes de recherche n'avaient pas pu encore faire de retour.

Les discussions inter-établissements finales se sont tenues le 15 octobre. Les 3 projets portés par Tours devraient être déposés dans les temps. Le soutien financier des organismes aux différents projets, qui leur ont été proposés, n'a pas encore été consolidé.

2. Proposition de budget 2020 de la Commission Recherche – pour avis

Pour la troisième année consécutive, le budget de la Recherche devrait être identique, soit pour 2020 un budget de 4 533 000 €.

Pour rappel, le budget de la Recherche intègre depuis quelques années les lignes budgétaires que sont la contribution versée au Studium, le budget dédié à l'accueil et à la rémunération des chercheurs invités et enfin les contrats doctoraux sur budget établissement ; soit un volume financier de 2 320 €. Pour mémoire, ces lignes existaient auparavant mais elles n'apparaissent pas sur le budget de la commission recherche. Il s'agit d'un jeu d'écriture pour afficher des actions Recherche au niveau réel de l'investissement de l'établissement. Ces lignes ne feront donc pas l'objet de discussions par la commission.

Daniel Alquier souligne la vigilance qu'il porte à maintenir à niveau constant l'enveloppe consacrée au soutien de base des unités (1600 K€). L'idéal serait de pouvoir l'augmenter, mais le budget et les actions à mener ne le permettent pas. Il propose ensuite de balayer les différents axes qui constituent le budget de la commission recherche et de préciser pour chacun les actions pour lesquelles il est proposé une création, un maintien, un abandon ou une adaptation :

Pilotage de la Commission Recherche :

- Maintien des lignes PUF (6 000 €), APR équipements (30 000 €), Aide au montage de projets Marie Curie (48 000 €).
- Augmentation conséquente de l'enveloppe consacrée à l'APR Colloques (passage de 30 à 40 K€) pour compenser le retrait du CD37. Il s'agit d'un soutien fort sur une action jugée prioritaire. La métropole et la Région ont assuré maintenir le niveau de

leur subvention. Des demandes complémentaires ont été adressées à ces partenaires pour financer 2 colloques de très grandes envergures qui auront lieu en 2020. Il s'agit de demandes en sus qui n'imputeront pas l'enveloppe annuelle allouées.

- Augmentation légère de la ligne APR Projets transversaux (+ 2 000 €). Cette action a été mise en place pour la première fois cette année. Elle a bien fonctionné et le souhait est de pouvoir la maintenir voire la renforcer.
- Création d'une action pour le portage de projets européen (12 000 €). Cette enveloppe permettrait de proposer, avec l'accord du CA, des décharges (avec un plafond à 24h) pour soutenir un collègue qui monte ou porte un européen. D'autres types de soutien peuvent être envisagés comme la traduction en anglais du dossier de dépôt. Ces 12 000 € pourraient être distribués au fil de l'eau ou par le biais d'un appel à projet. Les modalités restent à discuter.
- La ligne « opérations exceptionnelles » s'élève à 55 000 €. Elle est en baisse par rapport à l'année dernière. Cela s'explique par les nouvelles actions ou les renforts à des actions existantes.

Structures fédératives

- Le soutien aux structures fédératives est constant.

Plateaux techniques

- Il est proposé de maintenir des financements au même niveau.

Valorisation

- Légère augmentation (+ 2000 €). Il s'agit d'un ajustement par rapport aux dépenses nouvelles comme l'adhésion à l'ANRT (source supplémentaire d'information + accès aux colloques de l'ANRT)

Autres Structures

- Il est proposé de maintenir des financements au même niveau.

Décharges

- Il est proposé de maintenir des financements au même niveau.
- Les possibilités de décharge pour les MCF en 2^{ème} année ne sont pas beaucoup utilisées. Il est difficile d'en savoir les raisons (pression du département d'enseignement, raisons financières ou personnelles).

Ecoles doctorales

- Il est proposé de maintenir des financements à un niveau comparable exception faite pour la ligne consacrée aux cérémonies (+ 5 000 €) puisque Tours devrait organiser et accueillir la finale interrégionale de ma « Thèse en 180 secondes ».

🗨️ Après échanges et discussions, **la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité** sur cette proposition de répartition du budget.

Répartition du soutien de base des unités (1 600 K€) :

Daniel Alquier propose de maintenir l'action Bonus Qualité International (BQI) en prélevant 10 % qui seront ensuite redistribués en cours d'année aux unités en fonction des actions menées à l'international. Les coûts de prêts entre bibliothèques (PEB = 5 000 €), et les coûts de téléphonie et d'affranchissement de la recherche (20 000 €) sont prélevés à la base avant répartition de l'enveloppe entre les unités.

Plusieurs tableaux présentent les budgets par unité de recherche et permettent une analyse de la répartition entre les laboratoires.

La répartition par laboratoire est obtenue à partir de deux clés de répartition. Dans un cas, le calcul de la subvention est proportionnel pour chaque labo au produit de son effectif (EC et C + 1/2 doctorants et soutenances + 1/2 émérites) par le coefficient disciplinaire. Dans l'autre cas, le calcul correspond au report du budget N-1 modulo les modifications des effectifs.

Une modulation entre les 2 nombres obtenus permet d'éviter les variations trop brutales et ainsi ne pas pénaliser ou fragilisée une équipe.

Une particularité pour IDP : lors de la fusion des deux labos d'Orléans et de Tours, il avait été convenu par les établissements de maintenir dans le budget de la nouvelle unité le montant attribué jusque-là à la fédération des mathématiciens.

Avant de passer au vote, Alain Thalineau fait remarquer que ce système de répartition en fonction des effectifs n'est pas forcément répercuté dans une unité subdivisée en équipes. De fait, une équipe d'une unité peut avoir un budget moins important qu'une unité avec le même effectif. Daniel Alquier fait remarquer que la répartition du budget alloué par la CR au sein d'une unité relève de la compétence du conseil de labo.

👉 **Après ces échanges, la commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition de répartition du budget.**

3. Conventions internationales – pour décision

Daniel Alquier propose à la commission recherche de donner un avis sur cinq conventions internationales qui apportent un cadre général de collaboration possible entre l'université de Tours et une université à l'étranger. Des actions financées, partagées et réciproques pourront ensuite être construites sur la base de cet accord.

- Convention formation – recherche – **National University of Civil Engineering (Vietnam) - Faculty of Architecture and Planning**

- Université de Tours - Polytech Tours DAE – **CITERES** – annexe 3

Porteurs : Divya Leducq, Stéphane Rodrigues

- Convention formation – recherche – **Fundação Carlos Chagas (Brésil)** - Université de Tours – U.F.R. Arts et Sciences humaines – Dép. Sciences de l'éducation - Unité de recherche **EES** – annexe 4

Porteur : Hervé Breton

- Convention formation – recherche (cooperation et mobilité) – **Université Libanaise (Liban)** - Faculté d'Information - U.F.R. Lettres et Langues - I.U.T. de Tours - Ecole Publique de journalisme de Tours - unité de recherche **PRIM** – annexe 5

Porteurs : Laurent Bigot, David Douyere

- Convention formation – recherche (cooperation et mobilité) – **Université du Saint-Esprit à Kaslik (Liban)** - Faculté des Lettres - U.F.R. Lettres et Langues - I.U.T. de Tours – Ecole Publique de Journalisme de Tours - unité de recherche **PRIM** – annexe 6

Porteurs : Laurent Bigot, David Douyere

- Convention formation – recherche – **Kobe University (Japon) – Faculty and Graduate School of Law** - U.F.R. Droit, Economie et Sciences sociales - Institut de Recherche Juridique Interdisciplinaire –**IRJI**- annexe 7

Porteur : Pierre-Yves Monjal

☞ La commission recherche émet un **avis favorable à l'unanimité** sur ces quatre conventions.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance à 15h30.